



## Suite d'accident 25 ans après

Par **Muriel com**, le **28/11/2016** à **14:46**

Bonjour,

J'ai eu en 1991 un accident de la route non responsable avec entorse du rachis cervical. Mon assurance m'a accordée 2% d'invalidité.

Aujourd'hui j'ai 3 pincements aux cervicales qui m'handicapent énormément dans ma vie quotidienne. Trois questions se posent donc :

- comment prouver que les pincements sont des séquelles de l'accident ?
- Est il possible de faire ré ouvrir le dossier d'accident par mon assureur ?
- Cet accident ayant également été reconnu en accident de service, puis je réclamer à mon employeur la prise en charge des soins, sachant que je suis à la retraite depuis 5 ans ?

Je vous remercie